Samedi, 8 Mai 1880

SOMMAIRE

La session.
La correspondance officielle.
Echos du jour.
Communication.
Appel aux Canadiens de l'Ouest.
Les Acadiens et la fête nationale.
Caisses d'épargnes scolaires.
Se vice télégraphique.
Nouvelles de Manitoba.
A travers Ottawa.
Feuilleton—La route de l'abîme : *Raoul de Navery.*
Marché d'Ottawa.
Marchés Etrangers.

LA SESSION

La session qui vient de se terminer a été excessivement laborieuse. Les feuilles libérales ont beau vouloir déprécier le travail qui s'y est fait, elles ne réussiront pas à donner le change au public. Comme toujours il y a eu bien des discussions inutiles, bien des discours superflus ou démesurément longs — c'est là malheureusement l'un des inconvénients inhérents au système parlementaire —mais la Chambre a montré en général un vif désir d'accomplir avec zèle et conscience l'importante besogne qui lui a été dévolue.

L'expérience des trois dernières années suffit maintenant pour nous convaincre que la moyenne des sessions sera désormais de trois mois avec une tendance à se prolonger davantage. Chaque année de la période que nous venons de mentionner, on a cru que le travail législatif durerait huit à dix semaines au plus, mais chaque fois on a été convaincu de l'impossibilité de la chose. Non-seulement le nombre des *debaters* parait augmenter graduellement, mais les affaires du pays prennent d'année en année une nouvelle importance, et nécessitent par conséquent une législation plus étendue.

Mais on nous dira : le gouvernement n'a pas présenté à cette session un grand nombre de mesures. Cette assertion serait elle vraie qu'elle ne suffirait pas pour nous convaincre que la session a été infructueuse. On sait, en effet, que les projets de loi du gouvernement ne constituent qu'une faible partie des mesures soumises à nos législateurs.

Au reste, cette accusation est injuste pour ce qui concerne le gouvernement. Il a présenté et fait adopter toutes les mesures ou modifications aux lois existantes qu'il a cru nécessaires dans l'intérêt public. Mentionnons en particulier des changements au tarif, sa loi sur les banques, sa loi sur le revenu de l'intérieur, sa loi sur les terres fédérales, sa loi concernant les Sauvages, etc.

Ce n'est pas par le grand nombre de ses lois, mais par la sagesse qui les inspire, qu'un gouvernement se montre véritablement digne de sa mission. Jusqu'à présent on s'est trop exercé en général à changer et remodeler nos lois, souvent sans raison suffisante, de façon à compliquer inutilement notre législation et à produire une confusion regrettable dans certains actes fort importants. Aussi, est-il fortement à désirer qu'à l'avenir on n'introduise de changements dans nos lois qu'après les avoir bien mûris et qu'après que l'expérience en aura démontré la nécessité.

LA CORRESPONDANCE OFFICIELLE

On lit dans l'opinion publique, sous la signature de M. A. Gélinas :

Le *Nouvelliste* de Québec faisait il y a quelques jours certaines recommandations à propos de la correspondance officielle. Il engageait ceux qui, dans la province de Québec, ont affaire aux autorités fédérales, à faire leurs communications aux bureaux publics en français. Les deux langues sont reconnues à Ottawa, et ceux qui parlent le français ont parfaitement le droit de s'en servir pour écrire aux ministres. On est tenu de les comprendre, et s'ils se prévalaient plus souvent de ce droit, cela rendrait service aux employés anglais en les forçant à apprendre le français, et augmenterait en même temps la somme des services que les employés canadiens-français, qui savent tous les deux langues, sont en mesure de rendre. Présentement on semble avoir peur de s'adresser en francais aux officiers fédéraux, et on aime mieux souvent écorcher l'anglais qu'on sait peu que de s'exprimer dans notre langue. Il résulte que les documents français deviennent de plus en plus rares dans les archives gouvernementales, et que la connaissance du français y devient de moins en moins nécessaire. Les remarques du *Nouvelliste* ont du bon et l'on ferait bien de s'y arrêter un peu.

Les observations de M. Gélinas sont très justes et il serait à désirer que notre public y donnât suite. Un grand nombre de Canadiens-français écrivent en anglais aux départements quand il n'est aucunement besoin de le faire. Notre langue est reconnue par la constitution tout comme la langue anglaise ; toutes deux sont sur un pied d'égalité, et il doit y avoir, comme il y a, de fait, dans chaque branche du service public, à Ottawa, des officiers pour l'interpréter chaque fois que cela est nécessaire. Maints officiers français envoient aussi leurs rapports en anglais, quand ils devraient s'exprimer dans leur propre langue. La chose est plus importante qu'on ne paraît le croire.

ECHOS DU JOUR

Une baisse sensible vient de se produire dans le prix du fer aux Etats Unis.

On annonce en Angleterre la conversion au catholicisme de la comtesse de Strathmore, mariée au très honorable Claude Bowes Lyon, l'un des pairs d'Ecosse.

L'honorable M. Chinic a résigné comme président de la banque Nationale, pour cause de maladie. Le commerce anglais comme français déplore la résignation de M. Chinic.

Les produits agricoles de l'Illinois, l'année dernière, se sont montés à la somme de 200 millions de piastres, ce qui est le double du produit de toutes les mines d'or et d'argent des Etats-Unis.

La plus grande partie du matériel roulant de la compagnie du chemin de fer de Lévis et Kennébec a été saisie mardi dernier en vertu d'une exécution lancée à la demande de M. Wyatt, représentant les détenteurs de bons en Angleterre.

Il y a quatre mille acres de terre plantés en vignes dans les îles dites Iles aux Raisins du lac Erié. Elles ont donné, l'année dernière, seize millions de livres. La production du vin a été d'un peu plus d'un million et demi de gallons.

Nous reproduisons dans une autre colonne un court article d'un journal français au sujet de l'établissement de caisses d'épargnes scolaires. Ne serait-ce pas là une innovation très utile à introduire dans notre système d'éducation ?

On lira avec intérêt l'appel patriotique que viennent de lancer les autorités du collége Saint-Viateur de Bourbonnais, Illinois, à l'occasion de la grande excursion qu'elles organisent pour les Canadiens de l'Ouest, en vue de notre grande fête nationale

L'industrie du lainage donne du travail à 6,000 chefs de famille et les manufactures au nombre de 53, employées dans cette branche, font un chiffre d'affaires se montant à $5,050-000. Il y a un an, on en aurait difficilement compté 20 sur toute l'étendue du Canada.

Le steamer *Prussian* avait à son bord 330 bestiaux lorsqu'il est sorti du port de Montréal, avant-hier ; le *Lake Winnipeg*, 550 ; le *Québec*, 276 ; le *Scotland*, 250, ce qui fait un total de 1,506 moutons qui ont été expédiés cette semaine de la ville de Montréal.

Le *Bulletin du Club Cartier* se fusionne avec la *Feuille d'Erable*, nouveau journal qui vient de paraître à Montréal et qui sert d'édition hebdomadaire à notre confrère du *Courrier de Montréal*. Succès à la nouvelle publication qui est remplie de mares intéressantes.

D'après un rapport qui établit le nombre de personnes des différentes provinces de la Confédération occupant des positions dans les départements à Ottawa, on constate que sur 452 employés, 240 viennent de l'Ontario, 145 de la province de Québec, 24 de la Nouvelle-Ecosse, 38 du Nouveau Brunswick, 3 de l'Ile du Prince-Edouard et 2 du Manitoba.

M. Slater a présenté au Sénat une pétition signée par 5,000 citoyens de l'Orégon, demandant au président des Etats-Unis de convoquer à Philadelphie, pour le 4 juillet prochain, un congrès international pour prendre en considération le projet d'un canal interocéanique neutre à travers l'isthme de Panama.

Les membres de la presse se sont assemblés hier et ont adopté un vote remerciant M. l'Orateur Blanchet de la courtoisie qu'il avait montrée envers les journalistes, dans le cours de la session. Un comité composé de MM. J. Griffin, C. Ryan, R. F. Hawke et M J. Cuzner a été nommé pour veiller à la construction de la nouvelle tribune réservée aux journalistes.

L'acte concernant les terres fédérales indique l'intention bien arrêtée des autorités de mettre un frein aux spéculations qui s'opéraient déjà dans l'exploitation des mines de charbon que l'on a découvertes dans notre Nord-Ouest. A partir de ce jour les terrains miniers ne seront pas soumis aux lois ordinaires de la vente, mais il en sera disposé selon certains réglements.

La *Patrie* va avoir un rival. Un nouvel organe libéral, dont nous annoncions il y a quelque temps la naissance, doit paraître la semaine prochaine sous le titre démocratique : *Le Peuple*. MM. Tremblay et Poirier en seront les rédacteurs.

On dit que le nombre des touristes qui doivent partir du continent américain pour visiter l'Europe sera plus considérable cette année que les années passées ; on porte ce chiffre à trente mille, et, en calculant que chaque touriste dépense $500 dans sa visite, ce qui n'est qu'un chiffre très ordinaire en pareille circonstance, on aurait un total de $15,000,000 de dispersées dans les différents pays de l'Europe.

Le Sénat a approuvé le bill concernant le projet d'une exposition internationale à New York en 1883, pour célébrer le centième anniversaire du Traité de Versailles, qui a reconnu l'indépendance de l'Amérique. Ce bill approuve la formation de la Commission internationale des Etats-Unis qui se compose d'un grand nombre de citoyens éminents, lesquels auront charge de tous les détails concernant l'Exposition et dont le mandat datera jusqu'au 1er janvier 1885.

Voici un nouvel exemple de la fièvre de l'émigration qui pousse les populations du Royaume-Uni, vers nos régions de l'Ouest. Nous citons une feuille anglaise :

" C'est avec un sentiment de tristesse, a dit M. Yates, que j'ai vu samedi lord Dunmore, vêtu d'un habit de chasseur garni de poches toutes remplies de mandats, de billets de banque, d'un livret, partant pour Liverpool, en route pour l'Amérique. Il va directement à la Rivière-Rouge, où il s'imagine rencontrer nombre de petites villes, et il emmène avec lui cent ouvriers du château de Dunmore, autant de milliers de louis pour effectuer ses projets. Je lui souhaite tout le succès possible."

La commission de l'économie interne des Communes doit siéger lundi. On ne s'attend à aucun changement important. Le lendemain, M. l'Orateur doit partir pour Québec, accompagné de Mademoiselle Blanchet qui laisse un si bon souvenir dans les cercles de la capitale. Il n'est que juste d'ajouter que l'honorable M. Blanchet a présidé cette session, tout comme la précédente, avec un tacte et une dignité parfaite, qui l'ont rendu à juste titre populaire parmi la Chambre tout entière sans distinction de parti.

M. Tassé, M. P., a eu l'honneur d'être invité de prendre part à la sixième Convention annuelle que doit tenir le *Catholic Young Men's National Union*, à Washington, le 12 mai prochain, sous la présidence du très révérend évêque Keane. On croit que cette Convention sera la plus nombreuse et la plus imposante qui ait été organisée sous les auspices de cette association dont les ramifications s'étendent dans toute l'Union américaine. Elle doit avoir une audience du Président des Etats-Unis.

L'acte concernant les sauvages ne prête pas beaucoup aux commentaires. Le gouvernement a eu surtout en vue d'encourager les sauvages à vivre par eux-mêmes sans compter sur les secours des autres. De fait, ceux d'entr'eux qui se sont livrés à l'agriculture ont assez bien réussi. La prohibition de toute vente de liqueurs fermentées comprend aussi l'opium et le tabac qui contiendraient une préparation des articles défendus. Une des clauses de la loi autorise la perquisition dans chaque résidence et la saisie de toute boisson énivrante.

Le comité des voies et moyens du Congrès a proposé certaines modifications au tarif qui auront pour effet de diminuer le revenu de $11,000,000 par année. Les droits sur les fabriques de coton ainsi que sur les laines brutes ont été fixés à 30 pour cent *ad valorem* ; sur les laines filées de 20 à 40 pour cent ; les droits sur le papier de toute sorte ont été réduits de 20 à 15 pour cent ; sur les fabriques de papier de 35 à 25 pour cent ; sur les instruments aratoires de 35 à 25 pour cent ; sur le lin de $25 à $10 par tonne.

On a beaucoup parlé dans ces derniers temps, dit le *Moniteur Universel*, de deux jésuites étrangers que le gouvernement aurait à chasser de leur domicile, le R. P. Gigarine, cousin du czar, et le R. P. Balabine, frère de l'ambassadeur russe, près de la cour d'Autriche. Il en est encore d'autres d'origine non moins illustre que les *démocrates* Cazèt, Lepere, Ferry et compagnie vont être obligés de traquer ; l'un d'eux, le R. P. Maximilien de Aaza Radlits, à Laval, est un proche parent de l'empereur d'Allemagne ; deux autres, les RR. PP. Charles et Henri de Maillardoz, français de naissance et de nationalité sont, si nous sommes bien informés, alliés à M. de Bismarck. Nos gouvernants savaient-ils qu'en mettant la main sur les jésuites ils s'exposaient à siasir des membres de la famille du redoutable chancelier ?

Le télégraphe annonce un schisme dans l'église du Père Hyacinthe. Cette église se composait de l'ex-carme et de son vicaire, l'abbé Bichery. Elle ne se compose plus que du carme tout seul. A la suite d'une divergence d'opinion et d'une querelle, le vicaire a secoué son allégeance et repris la clef des champs. La séparation n'a pas eu lieu sans violence, cependant. Le Père Hyacinthé, en congédiant son vicaire, a gardé par devers lui tous les ornements d'église de l'association. L'abbé Bichery réclame maintenant une partie de ces ornements comme lui appartenant en propre, et il menace de poursuivre son ancien curé devant les tribunaux. Scandale !

COMMUNICATION

M. le Rédacteur.

Je n'ai ni le désir ni le devoir de m'immiscer dans le mérite du débat survenu entre vous et le *Courrier de Montréal*, au sujet de l'ouvrage que font quelques-uns de mes collègues, autrement que pour rectifier l'une des assertions de votre article d'hier.

Après avoir fait à MM. Todd, jr., Fletcher et Campbell une part d'ouvrage spécial et l'avoir décrite, vous ajoutez : " Voilà la besogne spéciale de chacun de ces messieurs, outre celle de répondre à tous venants, besogne qu'ils partagent avec leurs collègues français."

Il ressort de cette assertion que toute ma besogne, comme officier français du département, se borne : " à répondre à tous venants," en commun avec les messieurs ci haut nommés. Permettez-moi de vous dire que vous avez été mal renseigné et que vous êtes dans l'erreur, en autant que j'y suis concerné.

Vous remerciant pour l'assertion de ces quelques lignes dans le plus prochain numéro de votre journal, je me souscris, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

Aug. Laperrière.

Bibliothèque du Parlement,
Ottawa, 8 mai 1880.

En relisant notre article, M. Laperrière se convaincra facilement, croyons-nous, qu'il lui donne une interprétation qu'il n'a pas. Si toutefois il peut raisonnablement lui donner cette interprétation, nous regretterions de n'avoir pas mieux fait connaître notre pensée, car nous aurions été, dans ce cas, certainement injuste, non-seulement pour M. Laperrière, mais pour tous ses collègues français. Or, on admettra facilement, quand on connaît les relations d'amitié qui nous unissent à ces messieurs, que nous sommes incapable d'un pareil procédé envers des officiers dont le zèle et l'intelligence nous sont parfaitement connus.

Dans l'article en question, il ne s'agit nullement des employés français de la bibliothèque — que nous serions assurément le premier à défendre s'ils étaient injustement attaqués - mais de MM. Todd, Fletcher et Campbell. Or, en disant qu'outre leurs fonctions ordinaires, ils partagent avec leurs collègues français la tâche de servir le public, on peut difficilement conclure qu'à cela seulement se réduit, d'après nous, le devoir des officiers français de la bibliothèque. Pareille insinuation ne se trouve pas dans notre article, et elle est d'autant plus loin de notre pensée que nous savons parfaitement que chaque employé de la bibliothèque a certaines attributions particulières, tout en prenant part au service général. Nous aurions d'autant moins voulu nous attaquer à M. Laperrière en particulier, lequel se croyant injustement déprécié, nous écrit avec une vivacité plus qu'ordinaire, — que nous le savons l'un des officiers les plus zélés et les plus laborieux de la bibliothèque.

APPEL AUX CANADIENS DE L'OUEST

Compatriotes,

La faculté du Collège Saint Viateur a le plaisir de vous annoncer qu'une grande excursion de Chicago à Montréal vient d'être organisée sous les auspices du Grand Tronc et du "Michigan Central", dans le but de permettre aux Canadiens de l'Ouest et à leurs amis de prendre part à la grande démonstration du 24 juin. Les billets d'excursion ne coûtent que $17.00 pour l'aller et de retour ; $8.50 pour les enfants au dessous de 12 ans. Les billets seront bons pour un mois.

Comme on peut le remarquer, ce prix n'est que la moitié du prix ordinaire de l'excursion annuelle entre Chicago et Montréal.

On voudra bien se rappeler que lors de la grande célébration de la fête nationale à Montréal, en 1874, une tentative analogue à la nôtre a été faite et est demeurée sans résultats.

Si la présente excursion a été obtenue, nous le devons à la générosité d'une compagnie canadienne—le Grand Tronc—qui a bien voulu tendre une main amie au collége Saint-Viateur, comme à une institution canadienne. Nous osons espérer que nos compatriotes nous sauront gré de nos démarches dans les circonstances actuelles, et que des conditions aussi avantageuses seront acceptées avec empressement par la population canadienne-française de l'Ouest. Combien qui désirent depuis longtemps revoir la patrie, embrasser des parents bien aimés ! L'occasion est des plus solennelles ; elle est appelée à compter dans les pages de notre histoire et à influer puissamment sur nos destinées nationales. Le but de l'excursion est doublement patriotique : la grande démonstration du 24 juin à Québec et le secours accordé à une institution qui a pour objet de conserver sur une terre étrangère la langue et la foi de nos pères. Il ne s'agit pas ici de favoriser tel ou tel individu, mais bien de soutenir une maison dont tous sont appelés à bénéficier.

Le collège Saint Viateur s'est efforcé d'obtenir cette excursion non seulement à raison du profit pécuniaire, mais aussi et surtout afin d'entrer en rapport avec tous les membres de la grande famille canadienne-française de l'Ouest, et par là les mettre en état de faire connaissance avec la seule maison classique canadienne-française aux Etats-Unis et afin de demander leur bienveillant patronage.

On a proposé d'ériger à Québec un monument pour commémorer la grande réunion nationale du 24 juin prochain. C'est là une belle et noble pensée. Mais l'encouragement que l'on daignera donner à notre maison n'est pas destiné à élever une colonne de pierre muette, mais bien à construire un temple à l'éducation, sur les autels duquel brûlera toujours le feu sacré du patriotisme, qui retentira sans cesse des hymnes à la gloire de la patrie, où vos enfants apprendront à respecter et à conserver les glorieuses traditions de nos ancêtres. Puissent des centaines de compatriotes profiter d'une occasion aussi favorable de répondre à l'appel de la patrie et accourir de toutes les parties de l'Ouest pour se rallier à leurs frères de l'Illinois ! Quel convoi joyeux que celui qui ramènera au foyer, ne fut-ce que pour quelques jours, tant d'enfants absents ! Le long du chemin que de rencontres heureuses et inattendues ! Et quand le pied de cette multitude foulera le sol des aïeux, quand les regards reverront le ciel natal ou rencontreront des figures aimées et connues, que d'émotions indicibles et de larmes délicieuses ! Puissent nos vœux se réaliser et le succès couronner nos humbles efforts !

C'est avec les sentiments de la plus sincère et respectueuse fraternité que les membres de la Faculté du collége Saint-Viateur ont l'honneur de se souscrire

Vos humbles et dévoués serviteurs,

P. Beaudoin, Présd.
M. J. Marsile, V. Présd.
Ant. Mainville, Préf. des Et.
J. B. Bernard, Proc.
Chs. Parseau Ec.

LES ACADIENS ET LA FÊTE NATIONALE

La lettre suivante vient d'être adressée par le Révd Père Bourgeois au président de la société Saint-Jean-Baptiste à Quebec, à l'occasion de la grande fête nationale : on la lira avec intérêt :

Collége Saint-Joseph, 3 mai 1880.

J. P. Rhéaume, écr, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre datée le 25 ult. Depuis longtemps, j'ai suivi avec un vif intérêt le mouvement noble et patriotique auquel vous présidez et qui est appelé à rallier sous l'égide d'une même devise et d'un même but la grande famille française dispersée depuis les rochers de Terre neuve jusqu'aux vallées de la Louisiane. Le manifeste envoyé aux Acadiens, il y a quelques mois, ne nous laissait, il est vrai, aucun doute à l'endroit de la sauvegarde de nos intérêts et de nos droits au jour de la grande démonstration. La lettre toute courtoise que je reçois de vous aujourd'hui est enfin une preuve plus que suffisante pour nous convaincre de la sincérité de l'union projetée pour le 24 et de la fusion nationale que cette fête est destinée à établir entre les Acadiens et les Canadiens. Alors se réalisera le beau rêve de M. Rameau qu'il exprimait par l'idée suivante dans sa " France aux Colonies"—"Ce sera un jour illustre, disait-il, pour l'histoire du Canada que celui où l'on verra ces frères aînés d'une race infortunée donner le signal du réveil des Acadiens, assurer à jamais leur nationalité et les tenant par la main, relever devant le monde ces fils des martyrs glorieux et oubliés." —L'aurore du 24 juin prochain annoncera ce jour ; Dieu en soit loué !

Pour nous, dans nos provinces maritimes, si nos faibles efforts peuvent donner le branle à un mouvement favorable à ce but, soyez persuadé que dorénavant nos services vous sont acquis. A si peu de frais, nous serons fiers d'avoir pu tirer notre profit respectif d'une aussi grande convention nationale sans avoir porté le lourd fardeau de son organisation. *Sic vos non vobis* !.....A vous la fatigue et l'inquiétude ; à la patrie la gloire ; à l'élément français le bénéfice ! Certes, c'est bien là pour l'organisateur une cause désintéressée ; en revanche, c'est une belle et noble cause. D'avance, je vous en félicite, vous, mon cher monsieur, et le comité de régie dont vous êtes le zélé et tout dévoué président.

Avec l'espoir que vos travaux seront couronnés du succès qu'ils méritent.

Je demeure avec tous les sentiments d'estime et de considération.

Votre tout obéissant serviteur en J.-C.

Ph. F. Bourgeois, Ptre. C. S. C.

CAISSES D'EPARGNE SCOLAIRES

Obliger les enfants à économiser sur leur superflu, quelque mince qu'il puisse être ; tel est, on le sait, le but des caisses d'épargnes scolaires.

Ces institutions dont les premières remontent en l'année 1862, ont fait en France de rapides progrès.

C'est ainsi que d'après la dernière statistique dressée par le ministère de l'instruction publique, il existe aujourd'hui en France 10,440 caisses d'épargnes scolaires, comptant 224,280 élèves adhérents, soit le tiers des enfants fréquentant les écoles.

Les quatre cinquièmes de ces adhérents sont porteurs de livrets délivrés par la grande Caisse d'épargne, livrets représentant un capital de 3,602,621 francs.

Quelque brillant que soit ce résultat atteint seulement au bout de quelques années, il eût été bien plus considérable encore, si ce n'étaient la difficulté des communications.

Beaucoup de communes, en effet, sont encore dépourvues de caisses d'épargne scolaires, parce que, pour effectuer les dépôts de la caisse d'épargne la plus voisine, l'instituteur serait obligé de faire plusieurs lieues. C'est là une impossibilité matérielle pour qui connaît les devoirs et les occupations multiples de ces modestes fonctionnaires.

Mais ces impossibilités vont cesser, grâce à la création prochaine de caisses d'épargnes postales, qui à ce point de vue pourront rendre les plus grands services à la population scolaire.

☞ Ceux de nos abonnés qui ont changé de résidence ou se proposent de le faire sont priés de nous avertir de suite, afin qu'ils n'éprouvent aucun retard dans la réception de notre feuille.

CHAPEAUX DE SOIE.

Les nouvelles modes de chapeaux pour le printemps sont prêtes.

Ces chapeaux font bien, sont très légers et conviennent à presque toutes les figures.

R. J. DEVLIN

TOUS LES JOURS

GRANDE VENTE!

DE

MARCHANDISES

Nouvelles et de Goût

CHEZ

O'DOHERTY et Cie.,

110 RUE SPARKS

En face de MM. Bates et Cie., épiciers.

APPRENTIE MODISTE DEMANDÉE

On demande une apprentie-modiste, sachant parler l'anglais et le français.

S'adresser à

Mme DANIS,
229, rue Dalhousie.

Ottawa, 7 mai, 1880. 6f.

Dr O. DAGENAIS

Médecin-Chirurgien.

416. RUE CLARENCE.

Ottawa, 6 mai 1880.

Fonds de Secours de Hull

Les contributions d'argent au fonds de secours pour les incendiés de Hull peuvent être déposées entre les mains du trésorier, D. Kemp, écr, gérant de la Banque des Marchands, à Ottawa. Les dons de provisions, vêtements, literie, etc., peuvent être adressés au comité exécutif, à l'hôtel de ville, Hull.

E. B. EDDY,
Président du comité exécutif.

Hull, 24 avril, 1880.

VIENT DE PARAITRE

UN PARALLELE

Lord Beaconsfield et sir John Macdonald

PAR

JOSEPH TASSÉ

Brochure sur papier de luxe, accompagnée des portraits de lord Beaconsfield et de sir John Macdonald.

Prix: 50 cts. l'exemplaire

S'adresser au bureau du *Canada*.

SERVICE A THÉ

EN

PORCELAINE,

(44 morceaux)

$5.00

C. S. Shaw & Cie

IMPORTATEURS

63 rue Sparks

Il y a foule tous les jours

AU MAGASIN DE

C. GAGNÉ ET Cie

277, RUE WELLINGTON,

Pour profiter des

GRANDS AVANTAGES

Qui sont offerts

Les prix ont été réduits, à cause de la crise, d'au moins

20 POUR CENT

C'est actuellement le magasin à MEILLEUR MARCHÉ de la ville : Que la nombreuse classe des travailleurs s'empresse d'en profiter !

Etablissement Caledonia

DE

DEGRAISSAGE, NETTOYAGE

ET

Machine a battre les Tapis

(Vis-à-vis le quai de la Reine.)

Habillements de messieurs teints clair ou foncé pour

UNE PIASTRE.

Gants, Nattes, Robes, etc., nettoyés.

UN BON TAILLEUR

Est attaché à l'établissement pour le pressage.

BUREAU : — 52, RUE WELLINGTON.

FRASER ET VIAU.

Ottawa, 9 avril 1880. 3m

Chemin de fer Q. M. O. et O

CHANGEMENT D'HEURE

A partir de LUNDI, 3 Mai 1880!

Les trains partiront aux heures suivantes :

	Train de la malle.	Train Express.
D'Hochelaga pour Hull	8.30 a.m,	5.15 p.m.
Arrivant à Hull	12.40 p.m,	9.25 p.m.
De Hull pour Hochelaga	8.20 a.m,	5.05 p.m.
Arrivant à Hochelaga	12.30 p.m,	9.15 p.m.
		Train de nuit.
D'Hochelaga pour Québec	3.00 p.m,	10.00 p.m.
Arrivant à Québec	9.00 p.m,	6.30 a.m.
De Québec pour Hochelaga	10.40 a.m,	9.30 p.m.
Arrivant à Hochelaga	4.45 p.m,	6.30 a.m.
D'Hochelaga pour Saint-Jérôme	Mixte, 5.30 p.m,	Mixte, ———
Arrivant à Saint Jérôme	7.15 p.m,	———
De Saint-Jérôme pour Hochelaga	———	6.45 a m
Arrivant à Hochelaga	———	9.00 a m

(Trains locaux entre Hull et Aylmer.)

Les trains quittent la Station de Mile-End *Sept Minutes plus tard.*

Des magnifiques Chars Salons sont attachés à chaque train de passager et des Chars Dortoirs au train de nuit.

Les Trains *de ou pour* Ottawa correspondent avec les trains *de et pour* Québec.

Pour billets et renseignements s'adresser à l'administration générale, 13 Place-d'Armes, ou au bureau pour la vente des billets, 202, rue St. Jacques à Montréal.

L. A. SÉNÉCAL,
Surintendant général.

Chemin de fer Q. M. O. & O

AVIS.

Changement d'heures

EMBRANCHEMENT D'AYLMER

Le et après le 3 MAI, 1880, les trains locaux entre Hull et Aylmer voyageront comme suit :

Partira de Hull à 10 hrs. a.m., 12:50 p.m. 5:30 p.m., et 9:40 p.m.

Partira d'Aylmer à 7:45 hrs. a.m., 11 a.m., 4:30 p.m., et 9:00 p.m.

Correspondant avec les trains de et pour Montréal.

L. A. SENECAL,
Surintendant général.